

24 déc 2010 -11:14

Appartient à [Conseil des ministres du 24 décembre 2010](#)

## Conseil du Contentieux des Etrangers

### Modification de la procédure devant le Conseil du Contentieux des Etrangers

#### Modification de la procédure devant le Conseil du Contentieux des Etrangers

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) qui modifie la procédure devant le Conseil du Contentieux des Etrangers.

Afin de pouvoir mieux gérer le flux de demandes d'asile, la loi portant des dispositions diverses a prévu de modifier certaines dispositions de la loi (\*\*) sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, dont notamment le déroulement de la procédure devant le Conseil du Contentieux des Etrangers. L'objectif est de mieux contrôler le flux d'entrée des recours devant cette juridiction et de raccourcir les procédures de recours.

Le projet met ainsi en concordance les dispositions de l'arrêté royal avec celles de la nouvelle réglementation prévue par la loi portant dispositions diverses. Il donne également un suivi à la nouvelle obligation de légiférer par arrêté royal.

Le projet détermine entre autres les pièces qu'une partie doit soumettre pour bénéficier du pro deo et prévoit une réglementation concernant la manière dont les amendes pour recours manifestement abusifs sont perçues. La réglementation existante à ce sujet pour le Conseil d'Etat a été en majorité reprise. Concernant le système de paiement du droit de rôle, il a été opté pour un système dans lequel celui-ci est déterminé par un magistrat et s'effectue toujours par un versement sur un compte avec mention de la référence qui est notifiée par une ordonnance.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

(\*) modifiant l'arrêté royal du 21 décembre 2006.

(\*\*) du 15 décembre 1980

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13  
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles  
Rue de la Loi 51  
1040 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 790 57 11  
<http://www.melchiorwathelet.be>